



Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'ASSOCIATION TERRE DE LIENS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

**APPEL A CANDIDATURE  
POUR DEVENIR FERMIER.E TERRE DE LIENS  
Projet collectif ou individuel**

**Commune de PLAN D'ORGON, Bouches du Rhône (13)**

**LE CONTEXTE DE LA FERME**

La ferme, propriété de TERRE DE LIENS depuis 2018 se situe au cœur de la Provence, dans une plaine alluviale riche, maraîchère et arboricole, proche de Cavaillon, Salon de Provence et Avignon.

Elle est propice à tout type d'agriculture : Maraîchage, fruitiers, oléagineux à graines ou grandes cultures, volailles.... Une des parcelles porte un verger de noyers productifs à restaurer.

D'un seul tenant et entourée de haies diversifiées et de fossés, elle est entièrement irrigable.

En son centre est implanté un bâtiment d'exploitation et deux pièces attenantes.







## LE FONCIER PROPOSE

### Situation de la ferme

Implantée sur la commune de Plan d'Orgon, elle est à 4km de Cavaillon, au cœur de la Provence agricole, dans un bassin d'habitation assez dense et à forte fréquentation touristique en été, proche d'une zone commerciale et des équipements publics.

### Accès

On y accède par la D26. L'entrée de l'autoroute A7 est à 4 km.

On rejoint la propriété par un chemin communal de 170m, puis un chemin privatif de 600m jusqu'au hangar.

### Terres et productions actuelles

La superficie est de 15ha84 d'un seul tenant, divisée en 4 grandes parcelles cultivables, entièrement nivelées et 1.3ha de bois situés autour du bâtiment.

Trois des parcelles cultivables sont en friche non arborée, la quatrième porte environ 160 noyers sains (plantés en 2001). Un travail conséquent de dessouchage de noyers morts et/ou coupés est à prévoir (des aides financières au défrichage peuvent être sollicitées auprès du FDGER et de Terres de Provence).

Les parcelles sont séparées par des haies intermédiaires composées principalement de cyprès et deux haies diversifiées.

La production autrefois se composait de fruits à coque, maraîchage extensif, légumineuses à grains.

### Irrigation

La ferme bénéficie d'un arrosage gravitaire par le biais de l'ASA, et d'un arrosage par aspersion grâce à un forage privatif, qui peuvent alimenter tous deux l'ensemble des parcelles.

### Certification

En AB ou non cultivée depuis plus de 10 ans.

La certification AB sera à demander.

### Aides PAC

Pas de DPB (à demander par les futurs locataires)

## Bâtiment d'exploitation

Un hangar en dur de 90m2, entièrement clos par une grande porte coulissante, en parfait état, avec l'eau alimentée par une petite pompe indépendante.

Deux pièces de 30m2 chacune, l'une sur l'autre, jouxtent le bâtiment et comportent un espace pouvant servir de cuisine, un WC, un point douche.

Un cabanon en parpaings abrite le gros forage auquel fait face un petit appentis en bois.

Un appentis ouvert sur 4 cotés, en mauvais état, abrite un puits.

## LES TYPES DE PROJETS POTENTIELS

Cette ferme se prête à un très grand éventail de projets : maraîchage extensif ou diversifié, arboriculture, culture de pleins champs, petit élevage...

**Sa configuration permet d'envisager un PROJET COLLECTIF ou plusieurs porteurs de projet indépendants et/ou associés. Terre de Liens étudiera toutes les candidatures, qu'elles soient sur tout ou partie de la propriété.**

## SPECIFICITES

Il n'y a pas de reprise de matériel.

### Devenir fermier Terre de Liens ?

Devenir fermier Terre de liens c'est avant tout **partager les valeurs portées par Terre de Liens** (voir la charte sur le site internet : [Charte de Terre de Liens - Centre de Ressources - Terre de Liens](#)) Terre de Liens, afin de préserver des fermes sur le long terme, ne revend pas le foncier agricole acheté il n'est donc pas possible au fermier de devenir propriétaire de la ferme.

Un **BRE (Bail Rural Environnemental)** est proposé au(x) porteur(s) de projet retenu(s).

Le bail est conclu avec une personne physique, éventuellement avec un(des) co-prenant(s) et peut être mis à disposition d'une structure juridique d'exploitation (GAEC, EARL). Il n'est pas fait directement avec une personne morale individuelle ou collective de type association.

Ce bail comprend des clauses environnementales, discutées avec le(s) preneur(s) en fonction de la teneur du foncier et de l'activité agricole (maintien des haies, arbres remarquables à préserver, couverture permanente du sol, préservation des éléments patrimoniaux comme les murets, méthodes de travail préservant la structure du sol et perturbant le moins possible la biodiversité,).

Une seule clause est imposée systématiquement dans tous les baux Terre de Liens celle concernant l'agriculture Bio :

« Le preneur s'engage à la conduite des productions agricoles suivant le cahier des charges de **l'agriculture biologique et certification des productions** concernées par le bien donné à bail de la ferme suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique. »

### Le fermage

Le montant du loyer des bâtiments et les fermages des terres sont calculés à partir de l'arrêté préfectoral départemental.

Le montant du fermage annuel, comprenant la location des terres et des bâtiments d'exploitation, est d'environ 9 200 € (+/-). Le montant exact du fermage sera affiné par la suite.

Auquel il conviendra de rajouter les droits ASA : 3 253€ et la quote part de taxe foncière.

Les travaux d'amélioration ou d'adaptation à une production (comme la création d'une fromagerie, d'un espace de vente...) sont possibles mais sont à la charge du fermier et peuvent donner lieu à une éventuelle indemnisation en sortie de bail (suivant leur nature et l'amortissement). Ils sont soumis à une autorisation du propriétaire (La Foncière Terre de Liens) et aux règles d'urbanisme.

## **COMMENT CANDIDATER**

**Si vous êtes intéressé·e, merci de vous manifester et d'envoyer un dossier avec les éléments principaux de votre projet agricole par mail à l'adresse suivante :**

**[c.dornay11@yahoo.fr](mailto:c.dornay11@yahoo.fr)**

**06 21 04 58 57**

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter sur cette même adresse mail. Vous serez rapidement recontactés par un membre de l'association. Nous pourrons également vous orienter vers les partenaires compétents en fonction de votre projet, afin que vous soyez accompagné·es dans l'élaboration de votre dossier.

**Fin de candidature : vendredi 16 janvier inclus**

## **CALENDRIER D'INSTALLATION POSSIBLE**

- vendredi 23 janvier de 9h à 12h : visite collective de la ferme**
- vendredi 13 février : limite de candidature avec dossier complet**
- mercredi 04 mars : entretiens individuels des candidats potentiels**
- Mars : comité de sélection**
- Avril : dépôt du dossier d'instruction des porteurs de projets pour dépôt en comité d'engagement national Terre de Liens**
- Mai : passage en comité d'engagement national**
- juin/jUILLET : signature du BRE**